

24 mai 2011

11.373

Question Bertrand Nussbaumer**Adolescents en difficulté, quo vadis**

Par la presse dans un premier temps, puis par une annonce officielle par le service des établissements spécialisés en date du 23 mai, nous avons appris la fermeture prochaine du Foyer La Croisée, à Travers.

L'annonce officielle mentionne: "... la situation est devenue de plus en plus critique, notamment en raison d'une augmentation sensible des cas de fugues, d'hospitalisations, de violences, de déprédations, etc. ne permettant plus au personnel de remplir sereinement sa mission. Les autorités politiques ont redéfini les priorités des prestations à offrir au sein de l'équipement cantonal, ce qui les a amenées à renoncer à la prise en charge de ce type de population..." (fin de citation).

Nous sommes extrêmement inquiets de ce retrait de l'Etat, déclarant abandonner la prise en charge de ce type de population. Nous posons donc les questions suivantes:

Sachant que la capacité d'accueil pour ce type de population est extrêmement restreinte, qui s'occupera dorénavant de cette population d'adolescents en difficulté? Des moyens supplémentaires seront-ils alloués aux autres entités ou établissements sociaux pour répondre aux besoins de ces jeunes?

Les placements dans cette institution intervenaient généralement après que les familles et les réseaux sociaux d'aide aient épuisés les moyens à leur disposition pour accompagner le jeune? Qui va le faire? Qui soutiendra les familles? Quelles mesures d'accompagnement ont été mises en place pour éviter une augmentation de la délinquance juvénile et du sentiment d'insécurité de la population?

Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer qu'une telle mesure n'a été prise qu'après consultation et implication de tous les partenaires concernés?

Cosignataires: D. Schürch, B. Hurni, Ph. Haeberli, P.-A. Steiner, J. Hainard, F. Konrad, M. Ebel, B. Courvoisier, P. Erard, J.-C. Berger, C. Fischer et S. Fassbind Ducommun.